l'éloignement où vous êtes, et je serais trop long si je voulais vous donner toutes les raisons qui me déterminent à prolonger ma résidence ici. — Voulez-vous tenir envers moi la promesse solennelle que vous m'avez faite, ou dois-je cesser de compter sur vous? Je ne vous demande pour toute réponse qu'un seul mot, un *oui* ou un *non*, ce que votre cœur vous dira, pourvu que vous me l'écriviez le jour même que vous recevrez cette lettre.

J'ajoute une réflexion qui, sans doute, vous déterminerait à me faire passer l'argent que vous m'avez promis, si, d'ailleurs, je n'avais tout à attendre de vos sentiments pour moi.

Vous m'avez assuré, par trois lettres consécutives, que je pouvais compter sur vous. Sans cette assurance j'aurais cherché d'autres moyens; il ne m'eût pas été difficile d'en trouver. Ma confiance en vos promesses a produit ma sécurité. Un refus dans le principe, quelque cruel qu'il eût été pour mon cœur, ne m'aurait fait aucun mal, parce que j'aurais eu d'autres ressources; aujourd'hui ce refus serait une atrocité, parce qu'ayant négligé de me pourvoir ailleurs il me réduirait à manquer de tout. Ce n'est point ainsi que vous agirez envers votre fils, je le sais, et ces réflexions ne me sont inspirées par aucune crainte, mais bien par le chagrin que m'a donné votre lettre, dont tous les mots semblent avoir été choisis pour me percer le cœur.

Deviez-vous jamais vous servir du mot *gueuser* en me parlant de moi? Avez-vous oublié quels furent les sentiments que vous m'inspirâtes dans ma jeunesse, et ma conduite, depuis que j'agis par moi-même, n'a-t-elle pas toujours été une conduite sans reproche?

Rester plus longtemps à Paris serait, dites-vous, donner au public une matière à gloser. Que mes prétendus amis glosent tant qu'ils voudront, j'en ris ici tout à mon aise. — Jamais je ne fus esclave du qu'en dira-t-on, et dès que je ne fais rien que d'honnête, je dois me moquer de ceux qui glosent sur mon compte.

C'est précisément parce que j'ai des perspectives avantageuses, que sans sacrifier mes devoirs je puis donner quelque chose à mes goûts; si j'étais né sans aucune espèce de fortune, je me serais fait charpentier et j'aurais gagné ma vie *à la sueur de mon front*. Je dois bénir le ciel de ce qu'il m'a fait naître dans des circonstances plus heureuses, et c'est en perfectionnant le peu de talents qu'il m'a donnés que je dois reconnaître ses bienfaits envers moi.

J'ai eu tort de vous parler de mon ouvrage; peut-être aussi devais-je taire mon dernier projet à mon beau-père. Mais je n'ai pu me défendre de m'en entretenir avec lui, et quoi qu'il arrive, je ne me repentirai pas d'avoir suivi le mouvement de mon cœur.

Si vous avez dit à tout le monde que j'allais retourner, vous avez mal fait, car j'ai dit à tout le monde que je ne retournais pas; n'empêchez donc plus madame Senèque de m'honorer d'une réponse, cette petite correspondance sera trop agréable pour que je ne la désire pas vivement.

Mes sentiments, ma bonne mère, vous sont connus; jamais ils ne varieront, vous me conserverez les vôtres, et si le ton de ma lettre vous surprend un peu, vous penserez à tout ce que la vôtre contenait de poignant; vous direz : « J'ai blessé mon fils, il a déposé sur ce papier l'expression de sa douleur, mais son cœur me reste, et ce cœur est tout à moi. » Mille compliments à mon beau-père.

Je suis votre fils, C. B.

Je vous prie de remettre à l'ami Bertrand tout ce qu'on vous donnera pour moi, et surtout les lettres à mon adresse.

Paris, le 26 septembre 1788.

Monsieur Chalvet,

J'ai relu plusieurs fois, mon cher beau-père, votre lettre du 18, et toujours avec un nouveau plaisir. Les sentiments que vous m'y témoignez me flattent infiniment, et vous donnent de nouveaux droits à ma reconnaissance. Conser-

ainsi que M. d'Outremont de Millière, comme pouvant être complice des faits qu'on avait à reprocher à l'ancien garde des sceaux. Eux retirés, M. le duc de Praslin dénonça aux pairs et au Parlement Mgr l'archevêque de Sens et M. de Lamoignon. Sur sa dénonciation, le procureur général forma plainte, et la cour ordonna l'information. On pense que le Roi empêchera la poursuite de cette affaire, en l'envoyant à son conseil ; mais le Parlement se propose de demander aux États généraux que le procès des deux ministres soit fait ; on les dit gardés à vue. Vous verrez, par l'arrêté du même jour que je vous envoie, ce qui a été délibéré ensuite.

Aujourd'hui, M. le premier président a été demander au Roi que le Parlement n'eût point de vacances ; on tient que sa demande ne lui sera pas accordée.

M. Ferrand, conseiller au Parlement, est bien brouillé avec sa compagnie. On l'accuse de s'être laissé gagner par M. de Lamoignon, sur la promesse d'une commission de premier président.

Il a demandé l'assemblée de la Chambre pour se justifier ; l'assemblée s'est réunie : on l'a écouté pendant deux heures, on lui a demandé si c'était tout ; alors chacun s'est levé, et, sur ce qu'un conseiller a observé qu'il fallait au moins récapituler ce qui avait été dit par M. Ferrand, tout le monde s'est mis à rire, de manière que M. Ferrand sera obligé de se défaire de sa charge.

M. Dupresmenil n'est point encore ici ; peut-être laissera-t-il passer le mois prochain sans revenir. Il craint que les acclamations du public ne soient trop vives, et qu'il ne se porte à des excès tels que ceux qui ont eu lieu la semaine dernière. On dit que sa femme est accouchée, ce qui peut-être l'empêche de retourner.

On débite que M. d'Albert, ancien lieutenant de police, a été arrêté cette nuit avec le portefeuille secret de M. de Lamoignon.

Adieu, mon cher beau-père ; je ne suis pas aussi malade, mais ma santé n'est pas entièrement rétablie.

B.

Mes compliments à ma mère.

Du 27. Je sors du palais. Le Roi a répondu par l'arrêté du 25 qu'il y aurait une Chambre des vacations, et que le Parlement n'avait rien à voir en ce qui regarde les militaires. Les Chambres sont assemblées.

Telles sont les lettres de Barbaroux qui sont restées de son premier séjour à Paris.

Elles renferment plus d'une obscurité que nous n'essayerons pas de dissiper. Peut-être fait-il allusion au tracé d'un canal sur lequel il a plus tard présenté un mémoire à la Convention, lorsqu'il parle de projets qui devaient faire le bien de la Provence (p. 296). Notre but, en rapportant ces épanchements intimes, est de montrer, à l'époque où sa plume les a exprimés, le fond de l'âme de Barbaroux. On y voit de l'ambition, de l'amour-propre, un mélange remarquable de fougue, presque de rouerie précoce et de finesse, un cœur sensible et élevé. Quelle que soit la tournure que prendront les événements déjà bien menaçants, il est certain que ce jeune homme réussira, qu'il se fera un rôle et un nom. Mais combien il est loin de pressentir l'étrange, éclatante et tragique fortune à laquelle il est destiné ! Quelle distance franchie entre la lettre datée du 10 *août* 1788 et la journée du 10 *août* 1792 ! Dans quel tourbillon soudain et irrésistible vont être emportés les institutions, les choses et les hommes !

Ce premier séjour à Paris décida de l'avenir de Barbaroux. Il vit de près l'état de l'opinion, il reconnut quels abus avaient aliéné contre le gouvernement la partie la plus éclairée de la nation ; les déceptions qu'il essuya n'étaient pas de nature à affaiblir la haine qu'ils lui inspirèrent ; il

emporta l'aspiration et la croyance à un changement prochain et à des réformes nécessaires.

Quand il fut de retour on s'adressa à lui; il fit part de ce qu'il savait. Ses informations personnelles, puisées à bonnes sources, ses vues, ses opinions se trouvèrent conformes aux vues et aux opinions d'un grand nombre de ses compatriotes, qu'elles fortifièrent dans la voie où ils étaient entrés. Le jeune avocat fut en crédit, et ce crédit grandit au point d'en faire peu à peu l'organe, le représentant d'un parti. Il prit, quand il y parut, une des premières places au barreau de Marseille. Sa bonne mine, sa confiance en lui-même qui ne le faisait reculer devant aucune difficulté ni devant aucun adversaire, lui conciliaient tout d'abord les masses, auxquelles rien n'impose plus que la beauté, la force et le courage. Mais comme il était en même temps intelligent, instruit et très-laborieux, le succès commencé par une sympathie communicative et irrésistible s'achevait par l'estime des gens honnêtes et capables. Bientôt le gain d'un procès important vient donner des racines immenses à sa jeune popularité. « Chargé de soutenir la cause d'une colonie de Catalans fixée sur une côte voisine de Marseille, et que les pêcheurs de cette ville voulaient expulser, lisons-nous dans la *Notice* de M. O. Barbaroux, il eut à combattre l'esprit de corporation, le préjugé favorable aux nationaux, les intrigues payées, l'éloquence de puissants rivaux. Il surmonta tous ces obstacles, et les Catalans de Marseille continuèrent de concourir à sa richesse, et de former une pépinière de matelots estimés.

» Cependant la révolution marchait, Marseille suivait d'un pas égal ses rapides progrès. Des troubles y eurent lieu, et la jeunesse formée en garde bourgeoise chercha à les réprimer. Elle fut calomniée et accusée d'y avoir pris part. Elle fit une déclaration de ses principes qui fut envoyée à l'Assemblée nationale et approuvée par elle. Barbaroux en était le rédacteur. Les troubles étouffés renaquirent pourtant, parce que l'autorité abusant de son pouvoir

exerça des actes interdits par les décrets de l'Assemblée constituante. Le prévôt général de Provence, M. de Bournissac, sous prétexte de réprimer la sédition, fit emprisonner de paisibles citoyens, et ne voulut jamais poursuivre les vrais agitateurs. Il fut dénoncé d'une manière vigoureuse à l'Assemblée constituante par Barbaroux, qu'il poursuivait également.

» L'histoire des agitations de Marseille pendant les premières années de la Révolution a beaucoup perdu de son intérêt, et n'offre que le tableau des intrigues de ceux qui s'efforçaient de revenir à l'ancien gouvernement, tout en le condamnant en apparence. Ce système, créé et soutenu avec acharnement, amena les troubles du dedans, les armements extérieurs contre la patrie, la fuite du roi, les journées fameuses de la Révolution. Marseille, ardente dans ses opinions, fut plusieurs fois troublée. La municipalité s'attacha Barbaroux en qualité de secrétaire [1], et son

[1] C'est vraisemblablement en cette qualité qu'il écrivait au général Lafayette, au nom du chef de la milice nationale de Marseille, la lettre suivante dont nous trouvons le brouillon dans ses papiers, tout entier de sa main :

« Monsieur,

» Vous avez été le père des milices nationales du royaume, et tous nos enfants vous doivent le tribut de reconnaissance. La garde nationale de Marseille vient s'acquitter de ce devoir en vous apportant l'hommage de ses armes. Permettez, monsieur, que le chef de cette garde vous offre le tribut de son admiration. Je connais vos belles, vos généreuses actions; je les lis toujours avec un nouveau plaisir dans l'histoire de la révolution d'Amérique; j'aime à les raconter à mes braves volontaires, à mes amis, et c'est ainsi que je cherche à leur apprendre ce qu'ils doivent faire pour servir la patrie.

» Vous admirer, monsieur, n'est point assez; l'armée que j'ai l'honneur de commander vous aime, et ce sentiment est celui de mon cœur: je vous l'exprime, monsieur, avec toute la franchise d'un militaire.

» Une adresse à l'armée parisienne devait accompagner celle que nous avons l'honneur de vous présenter. On a désiré qu'elle partît avec celle où nous exprimons à l'Assemblée nationale nos sentiments d'admiration et de patriotisme. ».

vez-moi toujours cette bonne amitié; la mienne vous est parfaitement acquise.

Il m'est impossible de vous dire les raisons qui me déterminent à passer l'hiver à Paris; elles sont trop multipliées.

Sachez seulement qu'après avoir bien réfléchi sur les deux premiers articles de votre lettre, je n'ai été nullement ébranlé dans ma résolution. Je rends justice à vos bonnes intentions; je vous veux du bien de vos conseils, mais, dans l'éloignement où vous êtes, vous ne pouvez pas bien juger des choses, mes affaires ne vous étant pas connues. Ce n'est pas que j'espère encore quelque chose relativement à des projets qui devaient faire le bien de la Provence; peut-être réussiraient-ils encore si je voulais solliciter. Mais je n'aurais pas auprès des nouveaux ministres le même accès que j'avais auprès de M. de Brienne, et, tout considéré, je me détermine à garder le silence. J'ai dans ce moment d'autres vues, d'autres moyens, et des raisons plus que puissantes pour prolonger mon séjour ici. Ne croyez donc pas que je fasse encore fond sur l'objet principal de mon voyage, ni que la manie d'être écrivain me retienne. J'aime trop la Provence, je désire trop la revoir, pour ne pas voler vers vous dès que mes affaires me le permettront. L'hiver sera bientôt passé, et, dès que le printemps renaîtra, je me promets d'aller vous embrasser.

Je reconnais mes torts; mais, en vous faisant offrir de l'argent, j'étais sûr que vous le refuseriez. Je n'ai fait cette démarche que pour que vous ne m'accusassiez pas de manquer d'égards envers vous. Je vous recommande très-particulièrement l'affaire de M. Gazan; je suis intéressé à ce qu'elle soit bientôt décidée; poursuivez les paysans avec chaleur, et faites rendre vous-même l'ordonnance de pièces mises; n'oubliez pas surtout que M. Gazan est créancier de la mère de Carbonel, et non pas de son père.

Maintenant que le despotisme ministériel n'a plus lieu, je puis vous parler librement des affaires. Je vous envoie la déclaration du Roi concernant les États généraux, et la rentrée du Parlement, avec l'arrêté des Chambres du même jour. Ces pièces sont trop intéressantes pour que vous en regrettiez le port; vous serez surtout content de l'arrêt d'enregistrement; je vais vous raconter tout ce qui s'est passé dans la séance d'hier.

Le Parlement, les pairs s'assemblèrent à huit heures; après l'enregistrement, le Châtelet fut admis à faire ses compliments à la cour; le public le reçut avec applaudissement, et le Parlement lui témoigna sa satisfaction.

Les juges et consuls, qui avaient été mandés la veille, vinrent ensuite; ils furent hués, et la cour les réprimanda. L'université fut bien accueillie, mais il n'en fut pas ainsi du corps de ville : on le siffla, on cracha sur la robe du prévôt des marchands, et, sans la troupe, on se serait porté à des excès contre eux.

On manda M. le lieutenant de police et M. Dubois, capitaine du guet, pour venir sur l'heure rendre compte de leur conduite. Le public a murmuré beaucoup contre le lieutenant de police; quant à M. Dubois, le *veniat* portait qu'il se présenterait, lui ou son major; ce dernier se présenta et se justifia si mal, que le procureur général requit l'information contre M. Dubois, son capitaine; elle fut ordonnée; on a entendu, dit-on, sur l'heure quarante témoins, qui tous reprochent à M. Dubois d'avoir fait assassiner le peuple. On vient de me dire qu'il est parti pour Londres.

La cour manda encore M. le maréchal de Biron, mais d'une manière honnête. Le *veniat* était une invitation pressante; elle fut portée par un greffier. On dit que M. de Biron s'est mis au lit pour avoir une excuse, d'autres veulent qu'il soit à Versailles.

Quand tout cela fut fait, un de messieurs requit que M. Molé, parent de M. de Lamoignon, eût à se retirer,